

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 12 mars 2025**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250312-DEL202521-AR



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M Bruno TRAVERT ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

Excusé(s) :

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Isabelle GILARDOT à M Jacques BOURRETERE
M Philippe DUROSOY à Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE
Mme Pascale VOGT à M Gilles LAHITTE

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 03 021 : Nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale (AFL)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-3-2.;

Vu le livre II du code du commerce ;

Considérant que suite à la nouvelle élection du Maire et des Adjoints il convient de nommer de nouveaux représentants à l'AFL, il est proposé à l'assemblée :

- de désigner Thierry LE PICHON comme représentant titulaire, en sa qualité de Maire, et Gilles LAHITTE représentant suppléant sa qualité de 1^{er} Adjoint, pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'AFL – Société Territoriale.

- d'autoriser le représentant titulaire ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'AFL (conseil d'administration, présidence, vice-présidence...) dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de désigner** Thierry LE PICHON comme représentant titulaire, en sa qualité de Maire, et Gilles LAHITTE en sa qualité de 1^{er} Adjoint comme représentant suppléant, afin de représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'AFL – Société Territoriale.

- **d'autoriser** le représentant titulaire ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'AFL (conseil

d'administration, présidence, vice-présidence...) dans la mesure où incompatibles avec leurs attributions.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250312-DEL202521-AR



- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Se sont abstenus : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY (par procuration) ; M Gabriel AFONSO (par procuration)

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

